



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01947

Numéro SIREN : 490 516 952

Nom ou dénomination : CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2017 sous le numéro de dépôt 2528



26

2528

RPE

23 MAR. 2017

SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Chemin de la Seignadonne
Les epervières
13400 AUBAGNE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Couche conforme

COMPTES ANNUELS du 01/01/2015 au 31/12/2015

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 10

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	11 et 12
- Liasses 2050 à 2059-G	13 à 30

SYREC

59 PROMENADE GEORGES POMPIDOU
CS 10022
13008 MARSEILLE
04 91 77 69 20

SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Chemin de la Seignadonne

Les epervières

13400 AUBAGNE

COMPTES ANNUELS

SYREC

59 PROMENADE GEORGES POMPIDOU

CS 10022

13008 MARSEILLE

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	42 850	26 757	16 093	24 663	-8 570	-34.75
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	3 260 198		3 260 198	3 258 678	1 520	0.05
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	21 655		21 655	21 655		
Prêts						
Autres immobilisations financières	16 900		16 900	16 900		
Total II	3 341 603	26 757	3 314 846	3 321 896	-7 050	-0.21
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	21 183		21 183	63 167	-41 984	-66.47
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	59 828		59 828	128 885	-69 057	-53.58
Disponibilités	16 959		16 959	28 726	-11 767	-40.96
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	97 970		97 970	220 779	-122 809	-55.63
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 439 573	26 757	3 412 816	3 542 674	-129 859	-3.67

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
Capital et réserves	Capital (Dont versé : 2 000 000)	2 000 000	40 000	1 960 000	NS
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	460 869	2 141 726	-1 680 858	-78.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	271 785	311 142	-39 357	-12.65
Autres provisions	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 736 654	2 496 869	239 785	9.60
Autres produits	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
Autres provisions	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
Dettes financières	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	640 279	935 472	-295 193	-31.56
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	11 087	79 749	-68 662	-86.10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	24 796	30 585	-5 789	-18.93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Produits constatés d'avance (1)	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	676 162	1 045 806	-369 644	-35.35
Ecart de conversion passif (V)	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 412 816	3 542 674	-129 859	-3.67

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

301 002

405 527

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12		Exerc N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	581 749		581 749	572 531		9 218	1.61
Chiffre d'affaires NET	581 749		581 749	572 531		9 218	1.61
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			581 749	572 531		9 218	1.61
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			77 069	71 726		5 344	7.45
Impôts, taxes et versements assimilés			5 165	5 520		-355	-6.43
Salaires et traitements			323 000	309 000		14 000	4.53
Charges sociales			123 080	124 897		-1 817	-1.45
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 570	8 570			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			536 884	519 713		17 172	3.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			44 865	52 819		-7 954	-15.06
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Diff. N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	254 643	299 580	-44 937	-15.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	456	409	46	11.34
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	255 099	299 989	-44 891	-14.96
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	30 492	40 763	-10 270	-25.20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	30 492	40 763	-10 270	-25.20
2. Résultat financier (V-VI)	224 606	259 227	-34 621	-13.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	269 472	312 948	-42 574	-13.64
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9		9	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	9		9	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0		0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	0		0	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9		9	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 305	903	-3 209	-355.21
Total des produits (I+III+V+VII)	836 867	872 581	-35 714	-4.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	565 072	561 379	3 693	0.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	271 785	311 142	-39 357	-12.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 412 815.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 581 749.49 Euros et dégageant un bénéfice de 271 785.05 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Rappel historique :

La société Cabinet Luc René CHAMOULEAU a débuté son activité le 1er avril 2006 et est immatriculée au RCS MARSEILLE depuis le 13 juin 2006 sous le N° 2006 B 01947.

La société Cabinet Luc René CHAMOULEAU :

- a été inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables lors de la séance en date du 30 mars 2006,
- a souscrit une police d'assurance professionnelle conformément au décret N° 96-49 du 22 janvier 1996, le 6 mars 2006 avec date d'effet au jour de l'avis favorable de l'inscription au tableau de l'ordre,
- a été inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes le 13 octobre 2006.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

La société Cabinet Luc René CHAMOULEAU a acquis dans un premier temps, 2500 actions de la SA SYREC. Cette acquisition a été financée par un emprunt souscrit auprès de la banque LCL.

L'acquisition des titres est intervenue le 21 avril 2006 et a été enregistrée au service des impôts des entreprises des 11ème et 12ème arrondissements de Marseille.

Un nantissement des titres au profit de la banque LCL a été consenti.

Le financement s'est élevé à la somme de 1.395.408 € compte tenu des frais d'intermédiation bancaire et d'une retenue de garantie versée à Interfimo.

Le solde dû au 31 décembre 2015 s'élève à 120.289 €

La caution de Monsieur Luc René CHAMOULEAU a été consentie à l'organisme financier à hauteur de 700.000 € lors de la première phase puis réduite à 400.000 €, puis à 110.000 € en mai 2015.

Par ailleurs, les deux crédits ont fait l'objet d'une couverture d'assurance décès et d'une assurance incapacité totale de travail et invalidité permanente totale avec franchise de 30 jours.

La société Cabinet Luc René CHAMOULEAU a acquis dans un second temps 2494 actions de la SA SYREC. Cette seconde acquisition a été financée par un emprunt souscrit auprès de la banque LCL. L'acquisition des titres est intervenue le 29 avril 2008 et a été enregistrée au service des impôts des entreprises des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille au prix de 1.896.263 €.

Un nantissement des titres au profit de la banque LCL a été consenti.

Le financement s'est élevé à la somme de 1.340.300 € compte tenu des frais d'intermédiation bancaire et d'une retenue de garantie versée à Interfimo.

Le solde dû au 31 décembre 2015 s'élève à 519.990 €.

La caution de Monsieur Luc René CHAMOULEAU a été consentie à l'organisme financier à hauteur de 400 000 € pour le second crédit.

Cette caution a été réduite à 180.000 € en mai 2015.

Par ailleurs, les deux crédits ont fait l'objet d'une couverture d'assurance décès et d'une assurance incapacité totale de travail et invalidité permanente totale avec franchise de 30 jours.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ce poste s'élève à 3.298.753 € et comprend :

- le prix d'acquisition de 2500 titres pour : 1.353.451 €
- le prix d'acquisition de 2494 titres le 20 avril 2008 pour : 1.896.263 €
- un complément de prix pour : 10.484 €
- une retenue de garantie pour la première phase pour : 21.655 €
- une retenue de garantie pour la seconde phase pour : 16.900 €

L'article 219-I-a quinquies du Code Général des Impôts précise que les plus values

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

réalisées lors de la cession de titres de participation ou de titres assimilés détenus depuis plus de deux ans sont exonérées. Les titres qui bénéficient du régime d'exonération sont classés dans la catégorie des titres de participation. Le classement initial des titres dans une catégorie ne présente pas toujours un caractère définitif dans la mesure où ils peuvent changer de catégorie.

Les titres de participation doivent par ailleurs être évalués à la clôture de chaque exercice à leur valeur réelle. Lorsque l'évaluation des titres de participation fait apparaître une dépréciation, celle-ci est constatée sous forme de provision.

Les titres détenus depuis moins de deux ans sont donc classés dans un compte autres titres détenus exclus du régime du long terme. A la clôture de l'exercice, une évaluation des titres en portefeuille doit être faite. La comparaison de la valeur à la date de clôture et à la date d'origine fait l'objet alors d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine. Les provisions qui se rapportent à des titres exclus du long terme placés sous le régime de droit commun sont déductibles du résultat taxable au taux plein et leur reprise est corrélativement comprise dans ce résultat.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Résultat fiscal

La déduction des frais d'acquisition des titres de participation a été étalée sur une durée de 5 ans conformément aux dispositions de la Loi de Finances 2007 adoptée le 19 décembre 2006 dans son article 21.

L'amortissement des frais d'acquisition a été effectuée avec une déductibilité comptable immédiate et une réintégration fiscale extra-comptable effectuée dans la déclaration 2058. Les frais d'acquisition sont amortis à compter de la date d'acquisition des titres. Ces frais comprennent les commissions et les droits de mutation liés à l'acquisition.

Intégration fiscale

La société a opté à compter du 1er janvier 2009 pour le régime de l'intégration fiscale.

La société Cabinet Luc René Chamouleau est tête de groupe, la société SYREC SA est intégrée en qualité de filiale.

La société ASTRÉE SAS, filiale de la société SYREC SA, sera intégrée à compter du 1er janvier 2013.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	42 850		
TOTAL	42 850		
Autres participations	3 258 678		1 520
Autres titres immobilisés	21 655		
Prêts, autres immobilisations financières	16 900		
TOTAL	3 297 233		1 520
TOTAL GENERAL	3 340 083		1 520

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			42 850	42 850
TOTAL			42 850	42 850
Autres participations			3 260 198	3 260 198
Autres titres immobilisés			21 655	21 655
Prêts, autres immobilisations financières			16 900	16 900
TOTAL			3 298 753	3 298 753
TOTAL GENERAL			3 341 603	3 341 603

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	18 187	8 570		26 757
TOTAL	18 187	8 570		26 757
TOTAL GENERAL	18 187	8 570		26 757

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	8 570				
TOTAL	8 570				
TOTAL GENERAL	8 570				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	16 900		16 900
Groupe et associés	21 183	21 183	
TOTAL	38 083	21 183	16 900

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	120 289	120 289		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	519 990	144 830	375 160	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 580	4 580		
Impôts sur les bénéfices	10 917	10 917		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 299	9 299		
Groupe et associés	11 087	11 087		
TOTAL	676 162	301 002	375 160	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	295 193			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	40 000	1 960 000		2 000 000

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 3 mai 2015, il a été décidé d'une augmentation de capital de 1 960 000 € par la création de 1 960 000 parts sociales nouvelles de 1 € chacune.

Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de réserves.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 258 678
Nantissement de titres SYREC au profit de LCL	1 353 451	
Nantissement de titres SYREC au profit de LCL	1 905 227	
Total (1)		3 258 678
(1) dont concernant les participations		3 258 678

Engagements reçus

Caution de Monsieur Luc René Chamouveau au profit de LCL	110 000
Caution de Monsieur Luc René Chamouveau au profit de LCL	180 000
Total	290 000

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SYREC	1 357 918	99.99	329 502
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Chemin de la Seignadonne

Les epervières

13400 AUBAGNE

DOSSIER FISCAL

SYREC

59 PROMENADE GEORGES POMPIDOU

CS 10022

13008 MARSEILLE



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU	Chemin de la Seignadonne Les epervières 13400 AUBAGNE
SIRET 4 9 0 5 1 6 9 5 2 0 0 0 2 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITES COMPTABLES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	30 528	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SYREC 59 PROMENADE GEORGES POMPIDOU CS 10022 13008 MARSEILLE Tél: 04 91 77 69 20	Nom et adresse du conseil: Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA Tél:	Identité du déclarant: Date: 02/05/2016 Lieu MARSEILLE Qualité et nom du signataire: Gérant Signature CHAMOULEAU LUC RENE



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	32 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles visées en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	32 000			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		32 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées :					
		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
M CHAMOULEAU LUC RENE Chemin de La Seignadonne Les Epervières 13400 AUBAGNE	1520000	2015	323 000				
M CHAMOULEAU MATHIEU 100 CHEMIN DE LA SEIGNADONNE 13400 AUBAGNE	160000						
M CHAMOULEAU THOMAS 100 CHEMIN DE LA SEIGNADONNE 13400 AUBAGNE	160000						
M CHAMOULEAU CHRISTOPHE 100 CHEMIN DE LA SEIGNADONNE 13400 AUBAGNE	160000						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Chemin de la Seignadonne		13400 AUBAGNE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 49051695200028		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122015	
		N-1 31122014	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		42 850 AU 26 757	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		3 260 198 CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		21 655 BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		16 900 BI	
TOTAL (II) BJ		3 341 603 BK 26 757	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		21 183 CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		59 828 CE	
Disponibilités CF		16 959 CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		97 970 CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		3 439 573 IA 26 757	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2....000....000.....)	DA	2 000 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	460 869	2 141 726	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	271 785	311 142	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 736 654	2 496 869	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	640 279	935 472	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	11 087	79 749	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 796	30 585	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	676 162	1 045 806	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 412 816	3 542 674	
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	301 002	405 527	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
		services*	FG	581 749	FH		FI	581 749
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	581 749	FK		FL	581 749	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	581 749	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	77 069	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 165	
	Salaires et traitements*					FY	323 000	
	Charges sociales (10)					FZ	123 080	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	8 570	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	536 884
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	44 865	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	254 643		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	456		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	255 099		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	30 492		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	30 492		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	224 606	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	269 472	

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	9		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	9		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	0		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	0		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	8		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(2 305)	903		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	836 857	872 521	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	565 072	561 379	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	271 785	311 142	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	24 130		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
DIFFERENCE ARRONIS				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
						9	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des duplications accompagnant cette rubrique sont déposées dans le dossier n° 900010 en Euros.

SYREC'

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	42 850	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	42 850	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	3 258 678	8V		8W	1 520
Autres titres immobilisés						IP	21 655	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	16 900	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	3 297 233	LR		LS	1 520		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	3 340 083	0H		0J	1 520		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste									
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	42 850	MQ	42 850	MR	42 850
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	42 850	NH	42 850	NI	42 850		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations				I0		0X	3 260 198	0Y	3 260 198	0Z	3 260 198	
	Autres titres immobilisés				I1		2B	21 655	2C	21 655	2D	21 655	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	16 900	2F	16 900	2G	16 900	
	TOTAL IV				I3		NJ	3 298 753	NK	3 298 753	2H	3 298 753	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	3 341 603	0L	3 341 603	0M	3 341 603		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SYREC

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	18 187	QI	8 570	QJ		QK	26 757
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	18 187	QV	8 570	QW		QX	26 757
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	18 187	ØP	8 570	ØQ		ØR	26 757

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						N6
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						Q1
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4						S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1						T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7						U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5						V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3						W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1						X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						NO
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOLEAU				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	16 900	UV		UW	16 900			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	21 183		21 183					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	38 083	VU	21 183	VV	16 900		
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	120 289		120 289						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	519 990		144 830		375 160				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 580		4 580						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	10 917		10 917						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 299		9 299						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	11 087		11 087						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	676 162	VZ	301 002		375 160			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	295 193	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 5		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :			
			de son conjoint		moins part déductible *					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	1 250			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	937			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	772	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	(2 305)	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de l'2 %a des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
							TOTAL I	WR	272 439	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A	12 732		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA				
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)							PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit		ZI				
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2			
							TOTAL II	XH	241 911	
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	30 528					
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	30 528		XO			

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis AL, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis AL, 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU</u>										Néant ☐ *																										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	2	141	726	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB																											
								- Autres réserves	ZD																											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD		311	142		Dividendes		ZE	32 000																										
	Prélèvements sur les réserves	OE					Autres répartitions		ZF	1 960 000																										
	TOTAL I	OF	2	452	869		Report à nouveau		ZG	460 869																										
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	2 452 869																										
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																																				
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV																										
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																				
										Exercice N :	Exercice N-1 :																									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ																													
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR																													
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS																													
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	7 203	5 772																											
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	30 000	28 800																											
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU																													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	12 000																												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV																													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	27 867	37 154																											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	77 069	71 726																											
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW																													
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					YZ	5 165	5 520																											
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 165	5 520																											
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	116 350	114 505																											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 720	5 159																											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *						OB																													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS																													
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)						YP																													
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RI																													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%																										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																																		
										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0																					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		30	528	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL																										
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC																										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		201	452	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO																										
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF																										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	4	9	0	5	1	6	9	5	2	0	0	0	2

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012015

et clos le : 31122015

Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	581 749
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	254 643
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	836 392

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (I)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	47 069
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	47 069

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	789 323
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	789 323
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	×
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	581 749
Période de référence	GY	01/01/2015
Date de cessation	GZ	31/12/2015
	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

4 9 0 5 1 6 9 5 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

ADRESSE (voie)

Chemin de la Seignadonne Les epervières

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2000000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHAMOULEAU

Prénom(s)

LUC RENE

Nom marital

% de détention

76.00

Nb de parts ou actions

1 520 000

Naissance :

Date

300562

N° Département

16

Commune

SOYAUX

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

Voie

Chemin de La Seignadonne

Code postal

13400

Commune

AUBAGNE

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

4 9 0 5 1 6 9 5 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

ADRESSE (voie)

Chemin de la Seignadonne Les epervières

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SA

Dénomination

SYREC

N° SIREN (si société établie en France)

3 0 0 1 5 5 8 1 9

% de détention

99.88

Adresse :

N°

59

Voie

Promenade Georges Pompidou

Code postal

13008

Commune

MARSEILLE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CABINET LUC RENE CHAMOULEAU

SARL au capital de 2.000.000 €

59 rue Courencq – 13011 Marseille

RCS Marseille 490 516 952

DECISIONS ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize,
Le vingt-cinq juin, à dix heures,

Les associés de la société « Cabinet Luc René CHAMOULEAU » ont établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de gérant, Monsieur Luc René CHAMOULEAU a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Puis il examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Affectation des résultats,
- Conventions visée à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur Luc René CHAMOULEAU prend alors les décisions suivantes :

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 271 785 €
que Monsieur Luc René CHAMOULEAU, décide d'affecter comme suit :

- Report à nouveau : 239 785 €
- Distribution : 32.000 €
-

Cette distribution bénéficie de l'abattement de 40% prévu au Code Général des Impôts.

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante:

- Capital social : 2 000 000 euros,
- Report à nouveau : 460 869 euros,
- Réserve légale : 4.000.euros,

soit des capitaux propres de **2 736 654euros.**

Cette résolution et mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le gérant associé donne lecture de son rapport sur les conventions conclues dans l'année 2015. Ces conventions sont approuvées à l'unanimité et concernent toutes des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par le gérant associé et consigné sur le registre de ses décisions.

Luc René CHAMONLEAU
Associé gérant

